

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Convention d'occupation avec l'association Provence Tourisme portant sur l'Espace culturel du Département à Aix-en-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention d'occupation précaire avec l'association Provence Tourisme pour l'occupation d'un bureau dans l'Espace culturel départemental situé aux 21/21 bis Cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant à signer cette convention d'occupation dont le projet est joint au rapport ainsi que tout avenant ultérieur s'y rapportant dans la mesure où il n'entraîne pas de modifications substantielles à la convention initiale.

A l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**